

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18 +1 P

Date de convocation
13 décembre 2021

Date d'affichage
13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 20 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle de la Mairie

Présents : BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine LAZARD Gérard.
MASTIL Colette, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, DUTRAIT David, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric,

Absente ayant donné pouvoir : AMESLANT Sabrina à DUTRAIT David

Secrétaire de séance : DUTRAIT David

OBJET : CO -WORKING – Tarifs au 1^{er} janvier 2022

Deliberation N° 20212012D05

Considérant la délibération du 10 décembre 2020 fixant les tarifs du Co -Working,

Considérant l'occupation régulière des bureaux en place actuellement,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **reconduit** les tarifs T.T.C de location comme suit :

Tarifs T.T.C	1/2 journée	journée	semaine	mois
1 espace clos avec un bureau	6.00	10.00	40.00	125.00
1 espace clos avec 2 bureaux	10.00	16.00	65.00	180.00

Suite à l'incendie qui a ravagé leurs locaux, l'espace ouvert reste loué à Groupama pour l'équivalent de 4 bureaux à 75.00 € soit 300 € par mois et ce jusqu'à la fin des travaux de leur cabinet.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

Le Maire **Guy GAUTRON**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat 22/12/2021 publié et notifié le 22/12/2021

Le Maire, Guy GAUTRON

